

École Publique du Pain Perdu

1, rue des écoles

37420 Beaumont en Véron

☎ / 📠 **02.47.58.43.24**

courriel 📧 ec-beaumont-en-veron@ac-orleans-tours.fr

Compte rendu de la séance du conseil d'école extraordinaire du 27 janvier 2014

Le Conseil d'École s'est réuni le **27 janvier 2014 à 18h00**, dans la salle des arts de l'école du Pain Perdu.

Étaient présents :

- M. Alain **DENIS**, directeur
- M. le maire de Beaumont en Veron, Bernard **CHATEAU**
- Mmes **DERNONCOURT & FLAMIN**, représentantes de la municipalité de BEAUMONT en VERON
- M. le DDEN, **J.C GUION**
- Mmes, Melles **Mme Virginie LESCOUEZEC, Catherine KRIER GILLARD, Chrystèle JAMET, Emilie DUDOGNON, Marie Agnès TREHOUT, Clarisse LEON, Aurore ROBIN, Sandra TRIVES**, représentantes élues des parents d'élèves.
- Mmes, Mlles et M. **FREZOT, GUILMET, HOUDIN, MICHAUD, VANLERBERGHE, ROBIN** enseignants,

- Absents excusés : **Mme KERGUTUIL, Mme MIRIBEL, Mme PEREZ ROSTAN**

- Absente : **Mme MERLIN**

L'ordre du jour est abordé comme suit :

1. Vocabulaire des rythmes scolaires
2. L'avant projet du PEDT
3. Réflexions du conseil d'école sur le projet.
4. Organisation
5. Avis du conseil d'école

1) Vocabulaire des rythmes scolaires

Le vocabulaire employé pour les rythmes scolaires est parfois incompréhensible pour les parents. Un éclaircissement des termes a donc été nécessaire.

PEDT : Projet Educatif Territorial

A.P.C: Accompagnement Pédagogique complémentaire

(Heure hebdomadaire assurée par les enseignants hors temps scolaires)

T.A.P : Temps d'Activités Périscolaires

(Temps assuré par la municipalité hors temps scolaires)

A.L.S.H : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

2) L'avant projet du PEDT

L'avant projet a été distribué à tous les participants.

Projeté en même temps sur un écran, il permet à chacun de prendre connaissance des différentes parties.

M. Denis rappelle que cet avant projet concerne les 4 communes. Elles ont dû se mettre d'accord sur les outils mis en commun. (Transport, accueil périscolaire).

Des choix d'horaires ont du se faire dans ce sens. La commune de Beaumont aura dorénavant un accueil périscolaire dans sa ville.

M. Denis rappelle que chaque commune garde la responsabilité du projet.

Il semble que PEDT et projet d'école seront étroitement liés à l'avenir.

3) Réflexions du conseil d'école sur le projet

Au sujet du projet en général

- Mme LEON nous fait part de ses inquiétudes quant à la rédaction de l'avant projet, tant sur le fond que sur la forme. Beaucoup d'imprécisions concernant ce projet et méritent des éclaircissements.
- M. GUION précise que le projet sur les rythmes scolaires a été imposé aux communes par l'Education Nationale. Celles-ci essaient de s'organiser dans la mesure de leurs moyens.

Au sujet des enfants concernés

- Mme Marie Claire ROBIN a bien noté que les enfants de la CLIS sont pris en compte. Elle se demande si les taxis du Conseil Général pourront suivre les horaires proposés et si des démarches ont été entreprises dans ce sens.

Au sujet des horaires

- M. GUION demande si les élèves seront gardés le mercredi de 12h00 jusqu'à 12h30 et par qui. M. le Maire répond que le personnel communal se chargera de la surveillance à ce moment.
- Les cours se termineront maintenant à 16h00 le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Une récréation de 10 à 15 min surveillée par l'encadrement des TAP sera organisée avant d'aller en activités. M. le Maire rappelle que les TAP ne sont pas obligatoires pour les élèves.
- Les TAP n'étant pas obligatoires, l'accueil périscolaire sera-t-il organisé à partir de 16h00 ? Mme FLAMIN explique qu'il existe un vide juridique mais qu'elle va se renseigner au plus vite.

Au sujet des locaux

- Plusieurs enseignants font part de leurs inquiétudes quant à l'utilisation des classes pour les TAP. M. le Maire, Mme l'adjointe aux affaires scolaires et le directeur rappellent que les classes sont la propriété de la commune. La municipalité pourrait

demander aux enseignants de libérer leur classe pour les occuper.

- Les élus précisent que ce n'est nullement à l'ordre du jour.
- Mme GUILMET regrette que les locaux deviennent à la fois le lieu de l'accueil périscolaire, des TAP et de l'école. L'école s'abîmera plus rapidement.
- Mme TREHOUT se demande si tous les accueils périscolaires (Avoine, Savigny, Beaumont et Huismes) auront la même répartition des moyens. Elle souhaiterait des garanties à ce sujet.

Au sujet des TAP

- Beaucoup de parents sont inquiets au niveau des activités proposées en TAP. Les clubs vont-ils être partenaires ? M. le Maire rappelle que les associations ont été sollicitées mais que peu disposent de moyens humains. Mme Dudognon corrobore cette remarque en précisant que beaucoup d'intervenants sportifs ont un autre métier.
- M. le Maire précise que toutes les activités du PEDT ne pourront être réalisées sur Beaumont. Les choix d'activités dépendront de la qualification des intervenants et des locaux ou espaces disponibles.
- Mme Bertrand explique que les Echecs doivent rester dans le domaine scolaire et que les échecs en TAP (comme à Saint Cyr sur Loire) ont perturbé leur développement à l'école.
- Des enseignants et des parents trouvent que le choix proposé par le PEDT est intéressant s'il est réellement organisé.

Au sujet de l'encadrement des TAP

- Plusieurs parents et enseignants sont inquiets que les enfants ne fassent pas la distinction entre TAP et accueil périscolaire puisque les intervenants seraient les mêmes. Le directeur rappelle que l'ASLH permet à Jeunesse et Sport un droit de regard sur le personnel employé pour l'encadrement et l'agrément des locaux. C'est une assurance pour les parents sur la qualification des personnels et la sécurité des lieux d'accueil.

Au sujet des effectifs en TAP

- Mme KRIER GILLARD pose la question du nombre d'enfants qui pourrait participer aux TAP.
- Cette donnée est inconnue. M. CHEMINADE a indiqué à la réunion que 60% des enfants d'une école pouvait participer aux TAP mais que c'était variable en fonction du lieu géographique (ville, campagne, semi rural).
- Mme KRIER GILLARD demande pourquoi un sondage n'est pas organisé.

4) Organisation

- L'organisation des TAP devra être mûrement réfléchi.
- M. Denis indique les points particuliers qui lui semblent importants à surveiller :
 - 1) Nomination d'un responsable TAP BEAUMONT
 - 2) Entrées et sorties de l'accueil périscolaire par l'entrée Est de l'école.
 - 3) Locaux conformes aux normes + armoire à pharmacie
+ Téléphone filaire pour les TAP et l'accueil périscolaire
 - 4) Fiche d'inscription à prévoir
 - 5) Règlement ou charte des TAP à rédiger
 - 6) Information aux familles sur l'organisation avant les grandes vacances
 - 7) Organisation détaillée des activités par semaine et par enfant pour la rentrée.

Horaires de l'école élémentaire à la rentrée

2014 / 2015

Ecole du Pain Perdu - Beaumont en Véron

	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
9h 00	Début des cours à 9h00				
10 h 30					
10h 40	10h30-10h45	10h30-10h45	10h30-10h45	10h30-10h45	10h30-10h45
10 h 55					
11 h 15	<i>Tps : 3h00</i> Fin des cours à 12h00				
11 h 30					
11 h 45					
12h00	12h00-13h45	12h00-13h45	Garderie → 12h30	12h00-13h45	12h00-13h45
13h30	Repas / Cantine	Repas / Cantine		Repas / Cantine	Repas / Cantine
13 h 45	Début des cours à 13h45	Début des cours à 13h45		Début des cours à 13h45	Début des cours à 13h45
14 h 00					
14 h 15	<i>Tps : 2h15</i>	<i>Tps : 2h15</i>		<i>Tps : 2h15</i>	<i>Tps : 2h15</i>
14 h 30					
14 h 45	14h50-15h05	14h50-15h05		14h50-15h05	14h50-15h05
15 h 00					
15 h 15					
15 h 45					
16 h 00	Fin des cours 16h00	Fin des cours 16h00		Fin des cours 16h00	Fin des cours 16h00
16h15					
	APC / TAP	APC		APC / TAP	TAP
17h00	Fin des TAP / APC 17h00	Fin des APC 17h00		Fin des APC 17h00	Fin des APC 17h00

Avis du conseil d'école au sujet des prochains horaires scolaires

- Pour : 3
- Contre : 12
- Abstentions :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

À Beaumont, le 27 janvier 2014

Le directeur, Alain DENIS

